

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1967

présenté par
M. Mathiasin et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« agricoles »,

insérer les mots :

« durables et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les modèles agricoles doivent être durables.

Il s'agit ainsi de mettre en avant un modèle vertueux, écologique, qui protège la biodiversité et la diversification des cultures, lutte contre l'artificialisation des sols et le gaspillage des ressources.